

L'ajournement

Alors, devant cette attitude et à la suite de cette expérience, je soulignais au ministre l'importance de ces activités, non pas parce que je m'oppose à toutes les couvertures que nous avons connues la semaine dernière, car j'en suis fier. J'ai participé aux fêtes à titre de Canadiens français le 24 juin dernier. Monsieur le président, je crois que vous-même avez participé à plusieurs activités à Valleyfield, et je crois aussi qu'à Vankleek Hill le très honorable premier ministre du Canada a participé à une cérémonie à laquelle 15,000 personnes ont assisté, afin de célébrer la fête des Canadiens français le 24 juin dernier.

Je désire féliciter la société d'État d'avoir couvert tous ces événements. Par contre, je m'inquiète de son silence sur les activités de la fête du Canada, soit la fête de l'unité nationale. Je pense me faire le porte-parole de plusieurs Canadiens qui aimeraient sensibiliser les responsables de la Société Radio-Canada de leur mécontentement pour certaines émissions d'information ou d'affaires publiques.

Je ne juge pas en expert, mais je suis tout de même conscient de la difficulté qu'aurait cet expert à juger du contenu d'une émission, si l'on considère l'éclairage, les prises de vues, le choix des nouvelles, le choix des individus, le choix de la musique, le montage des films ou des bandes sonores, toutes ces choses ont passé un message très subtil et partisan, d'une façon tellement subtile, quasi impossible à déterminer.

Ce jeu, on le comprend. On n'a qu'à constater le rapport qui a été publié par le comité d'enquête sur la télévision, et on mentionne ici toutes sortes de situations que l'on a découvertes. Entre autres, on mentionne qu'au cours de 10 jours, sans compter le premier ministre, M. Lévesque, les ministres du Québec ont été mentionnés 153 fois dans les journaux parlés, soit 145 au réseau français, 82 à la télévision, 63 à la radio et 8 fois au réseau anglais. On mentionne que les ministres de la province de Québec étaient des personnalités très connues au Québec, mais presque ignorées au Canada anglais. Les ministres fédéraux font moins souvent les manchettes au réseau anglais que les ministres québécois au réseau français. C'est le rapport du comité d'enquête.

A la lumière de toutes ces situations et étant donné que mon temps est limité, monsieur le président, je considère que la société a le devoir, par ses services de nouvelles, d'aider les Canadiens à acquérir un esprit de tolérance, de respect, de compréhension, de dignité, dans l'intérêt de l'unité nationale. Il est regrettable de constater que la société d'État, au lieu de jouer son rôle qui est de faciliter une meilleure compréhension entre les anglophones, les francophones ou tout autre groupe ethnique, entre employeurs et employés, a préféré, au cours de certaines émissions de nouvelles, de choix de films, exploiter et développer un antagonisme en puissance chez certains individus. La société ne doit pas orienter l'opinion publique vers une solution précise, mais elle doit au moins refléter dans ce débat constitutionnel l'importance de ce débat.

Je termine, monsieur le président. Après avoir sérieusement songé à cette situation et à ces observations du comité, j'ai l'intention de déposer prochainement un avis de motion reflétant mes inquiétudes envers la Société Radio-Canada et en suggérant qu'elle révise ses contrôles administratifs et au besoin «redéfinisse» sa vocation vis-à-vis la situation présente et les nombreux commentaires exposés dans les rapports déposés à la Chambre des communes.

[M. Roy (Laval).]

M. Ed Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le président, d'abord, je remercie l'honorable député de Laval (M. Roy) d'avoir soulevé ce sujet à la Chambre ce soir. Une conférence de presse sur Festival Canada a eu lieu le 29 mai 1978 au niveau national, à Ottawa. Le reporter de Radio-Canada, M. Jacques Rivard, a couvert la conférence de presse et cette séquence de nouvelles a été utilisée au bulletin de nouvelles du début de la soirée du réseau français de télévision *Ce soir* et au bulletin de nouvelles de fin de soirée le «*Téléjournal*», ce jour-là.

Le réseau français de télévision a aussi fait le reportage de la conférence de presse de Montréal, mais vu que les éléments essentiels de cette conférence étaient les mêmes, et étant donné le grand nombre de nouvelles ce jour-là, la séquence sur la conférence de presse de Montréal n'a pas été utilisée.

● (2207)

[Traduction]

Comme le ministre l'a dit au député, il est parfaitement d'accord avec lui en ce qui concerne la Semaine du Canada. Les directeurs de Festival Canada l'ont assuré que la Société Radio-Canada a étroitement collaboré avec eux dans la mise au point des reportages des prochaines festivités et qu'en outre, les réseaux français et anglais de Radio-Canada ont eu une réaction très positive au programme de Festival Canada.

LES FINANCES—LE DROIT ANTIDUMPING SUR LES POUTRES D'ACIER À AILES LARGES

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je m'insurge contre les réponses que m'ont données le ministre des Finances (M. Chrétien) et le premier ministre (M. Trudeau) le 16 juin dernier. Dans leurs réponses, qui apparaissent aux pages 6480 et 6481 du hansard, ils ont tous deux écarté du revers de la main mes inquiétudes au sujet des travailleurs et des industries de l'acier de la Colombie-Britannique, y voyant l'expression d'une tendance dangereuse et un plaidoyer en faveur de dix marchés différents contrôlés de l'intérieur au Canada. Le premier ministre a ajouté, comme on peut le lire à la page 6482 du hansard, que je proposais une politique qui régionaliserait le pays et il a également dit que c'était une mauvaise conception de la situation économique.

En réponse à ces assertions, je dois dire que je n'associe même pas les marchés avec les frontières provinciales et que le premier ministre ainsi que le ministre des Finances le savaient. Au Canada, les marchés sont déterminés par les coûts de transport et la capacité de production.

● (2212)

Les faits montrent qu'il y a en somme trois marchés déterminés par le tarif-marchandises et la capacité d'alimentation d'Algoma Steel de Sault-Sainte-Marie. La demande canadienne de poutre d'acier à ailes larges est de 17,000 tonnes, mais la capacité de production d'Algoma Steel est de 13,000 tonnes. Sa production est répartie en fonction des achats antérieurs de ses clients mais les frais de transport sont d'environ le double de ceux que représente le tarif par bateau jusqu'aux ports de la Colombie-Britannique. Les marchés en question sont les suivants: à l'ouest de la limite entre l'Alberta et la Saskatchewan, à l'est de la limite entre l'Alberta et la Saskatchewan jusqu'au Québec inclusivement et dans une certaine mesure, la côte de l'Atlantique et puis, bien entendu,